

§) Equipement	
Feux de route	CR (E)
Feux de croisement	CR (E)
Feux de position	A (E)
Feux rouges	R (E)
Feux stop	S1 (E)
Clignoteurs	av HELIA K 12716 , AV= 4 (E) ar 2a (E)
Catadioptrés	av _____ ar I (E)
Feux de gabarit	av _____ ar _____
Feux complémentaires	AV+AR = 2 + 2/ H1 Sealed Beam
Eclairage plaque	2/ séparé
Essuie-glace	1/ balai _____ sans lave-glace
Avertisseurs	HELIA el. 20005 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Machine de travail lourde (véhicule spécial)		
Marque et type	JOHN DEERE 644 BK		
Homologation N°	CH	5447 25	
Carrosserie	pelle		
Places	total	1	avant 1
Poids à vide	12300	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	44,24
Poids total	12300	Cylindrée	8686

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant du véhicule = 3850 mm, largeur = 2700 mm.
- +) Mesures du bruit selon l'OCE : avec le véhicule en marche = 27 km/h, H, IA 22,629 = 84,5 dB/A
à proximité = microphone à 1000 mm de la partie latérale du moteur, à droite.
- ++) Insonorisation : compartiment du moteur et ouverture de sortie de l'air ainsi que tôle d'absorption devant la boîte de vitesses garnis de matière absorbante; pièce de caoutchouc par-dessus l'essieu arrière.
- +++ Entraînement : sur toutes les roues avec déclenchement de la traction arrière.
- §) Equipement : la hauteur des feux de croisement, la hauteur et la distance depuis l'avant des clignoteurs AV-latéraux sont admises pour raisons techniques.
Des bavettes sont montées à l'arrière.

A noter dans le permis de circulation:

- 100 - le conducteur doit être porteur de l'annexe au permis de circulation;
- 101 - 1 plomb sur butée de pleine-charge;
- 104 - des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir; sur la protection sur les dents de la pelle;
- 138 - protection : sur les dents de la pelle;
- 141 - doit être assurée : la pelle ne doit pas pouvoir s'affaisser (cale 160x160x30 mm);
- les feux prescrits doivent être montés;
- ne peut effectuer des travaux sur la voie publique qu'exceptionnellement avec l'autorisation de l'autorité cantonale.

Lieu et date de l'homologation Diesebach, 05.12.77/17.07.79

Service fédéral d'homologation

Machine de
travail lourde
(Vhc. spécial)

JOHN DEERE

644 BK

CH 5447 25

Fiche complémentaire

I.

Complément du 14.05.80 à Berne - Ad

Nouvel importateur principal: N O T Z AG., Abteilung Baumaschinen,
Industrie Bernstrasse 24, 2555 Brügg b/Biel.